

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 30
- Représentés : 3
- Absent : 0
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260427-2026_38-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du LUNDI 27 AVRIL 2026 -

Convocation avec les éléments budgétaires ont été adressés le 14 avril 2026
Convocation avec le reste de l'ordre du jour ont été adressés le 21 avril 2026
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Michel TRIGAUT, Nicole DUFOUR, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Olivier MARTIN, Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN, Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Lahcen LHOUE, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Nathalie DAENEN, Mohamed DAHMANE, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : Mme Annie FROMENT à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Antony LARROQUE à M. David VAN DEN BROECK, M. Pascal FORGEZ à Mme Nathalie DAENEN,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Lahcen LHOUE est désigné pour remplir cette fonction.

AUTORISATION D'ENGAGER LES DÉPENSES PRÉVUES AU COMPTE
« 6232 – FÊTES ET CÉRÉMONIES »

N° Acte : 2026-38	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Le Service de Gestion Comptable d'Avesnes-sur-Helpe a sollicité la commune pour l'obtention d'une délibération précisant la nature des dépenses à imputer au compte « 6232 – Fêtes et cérémonies ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 avril 2026 portant adoption du budget 2026,

VU l'instruction comptable et budgétaire M57,

VU la demande formulée par le Service de Gestion Comptable d'Avesnes-sur-Helpe,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT que l'instruction comptable M57 stipule que le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » regroupe les dépenses directement liées à l'organisation d'événements festifs, cérémoniels ou institutionnels organisés par la collectivité,

CONSIDÉRANT que la grande diversité de dépenses que génère cette activité revêt un caractère imprécis,

CONSIDÉRANT que la collectivité doit adopter une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article,

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. DAVID VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ DES MEMBRES

Votants : 33 Pour : 32 Abstention : 1

- **DIT** que les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » sont les suivantes :
 - D'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations, illuminations, jouets, friandises pour les enfants, les diverses prestations de sécurité et gardiennage, les cocktails servis lors des cérémonies officielles,

N° Acte : 2026-38	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

commémorations et inaugurations, cérémonies des vœux, concerts, spectacles ;

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, et tous présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs en retraite, cérémonies au personnel communal, récompenses sportives, culturelles, militaires, économiques ou lors de réceptions officielles ;
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- Les frais de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- Les frais de restauration relatifs à des repas de travail avec des personnalités extérieures.

- **DIT** que le montant de ces dépenses sera imputé sur les crédits prévus à cet effet, aux Chapitre, Nature et Fonction du Budget qui s'y rapporte.

Le secrétaire de séance,



Lahcen LHOUE



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 04/05/2026

de la mise en ligne le : 04/05/2026